



La Défense, 25 juillet 2012

Madame Hélène Eyssartier
Directrice des Ressources Humaines
Ministère de l'Ecologie,
du Développement Durable et de l'Energie
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

objet : demande de report des réunions de concertation locales de promotions des catégories C

Madame la directrice,

Vous avez adressé aux services une note datée du 19 juin 2012 relative aux modalités de propositions d'avancement pour les agents de catégories C (adjoints administratifs, adjoints techniques, experts techniques et dessinateurs) à la fois pour 2012 (8^{ème} échelon pour dessinateurs) et pour 2013 pour tous les corps.

Nous constatons que ni les fédérations syndicales, ni les syndicats nationaux, ni les élus en CAP nationales n'ont été destinataires de cette note et que c'est par l'intermédiaire de représentants syndicaux locaux à qui leur service avait adressé une copie, que nous en avons pris connaissance.

Cela nous amène à nouveau à nous interroger sur la volonté réelle de notre ministère de créer les conditions d'un dialogue social soucieux des organisations syndicales et de leurs représentants, d'autant que cette note remet en cause la circulaire du 3 janvier 2011 relative au fonctionnement des CAP Locales des adjoints administratifs et des dessinateurs, concernant le processus de concertation pour les promotions.

A l'évidence, il y a un certain décalage chez quelques responsables de l'administration centrale qui ne semblent pas prêts à s'adapter à la volonté affichée par le président de la République et son gouvernement lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet dernier de « redonner du sens au dialogue social ».

Dans cette note, il est demandé aux services d'organiser des réunions de concertation avec les organisations syndicales.

D'ores et déjà, compte-tenu des délais contraints, des services ont programmé dès juillet des réunions en regroupant tous les corps.

Les CETE notamment ont déjà consulté les OS de leurs services pour examiner les propositions pour les avancements 2013 dans les 4 corps concernés car il fallait remonter les propositions des experts techniques pour le 1^{er} août à la DRH.

Les syndicats CGT, FO et CFDT et leurs élu-es en CAP nationales d'adjoints et de dessinateurs vous rappellent leur opposition déterminée à la mise en œuvre de l'accès contingenté au 8^{ème} échelon et maintiennent leur exigence de la révision des taux d'avancement de grades pour 2012 – 2013 et 2014 préalablement à la remise à plat de tout le dossier des catégories C (grille des salaires, fin des recrutements à l'échelle 3, accès en B, abandon PFR, harmonisation des régimes indemnitaires ...).

Nous vous informons qu'un courrier commun des organisations CGT, FO et CFDT a été adressé à la nouvelle ministre le 11 juillet dernier pour lui demander une audience très rapidement afin d'examiner le dossier des catégories C.

Dans l'attente de cette entrevue, nous vous demandons sous la forme que vous jugerez la plus appropriée, de transmettre à tous les services des instructions les invitant à surseoir aux réunions de concertation là où elles n'ont pas été réunies et à annuler celles qui se sont déjà tenues.

Nous ne pouvons pas envisager que des réunions de concertation pour les promotions 2013 se tiennent avant que notre ministre ait engagé le dialogue avec nous et rendu ses arbitrages. Le maintien de telles réunions dans ce contexte serait un signal négatif à votre volonté d'améliorer l'efficacité et la qualité du dialogue social ; en effet, nous rappelons que le calendrier établi prévoit que les avancements de grades pour 2013 ne seront examinés par les CAP nationales que fin novembre – début décembre, dans la meilleure des hypothèses.

Concernant les dessinateurs et l'ensemble des corps équivalents (corps environnement), il y a une première urgence à obtenir confirmation, que nous n'avons toujours pas, de leur accès au 8ème échelon de l'échelle 6.

Nous vous rappelons également que la signature massive des pétitions par les personnels adjoints administratifs et dessinateurs se poursuit et que la ministre de la Fonction Publique est également interpellée sur le dossier de l'ensemble de la catégorie C, lequel a été affiché comme prioritaire dès la rentrée.

Il est de votre responsabilité d'obtenir au plus vite les arbitrages attendus en termes de changements sur les conditions de promotions à concrétiser dès 2012, comme nous le demandons, afin que les réunions de concertation se tiennent rapidement.

Nous vous demandons de bien vouloir nous informer des mesures que vous aurez prises dès que possible.

Nous vous prions de recevoir, madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour le SN PTAS CGT

Didier HOREAU

Pour le SN PETULTEM FO

François DENEUX

Pour l'UFETAM CFDT

Hubert LEBRETON